

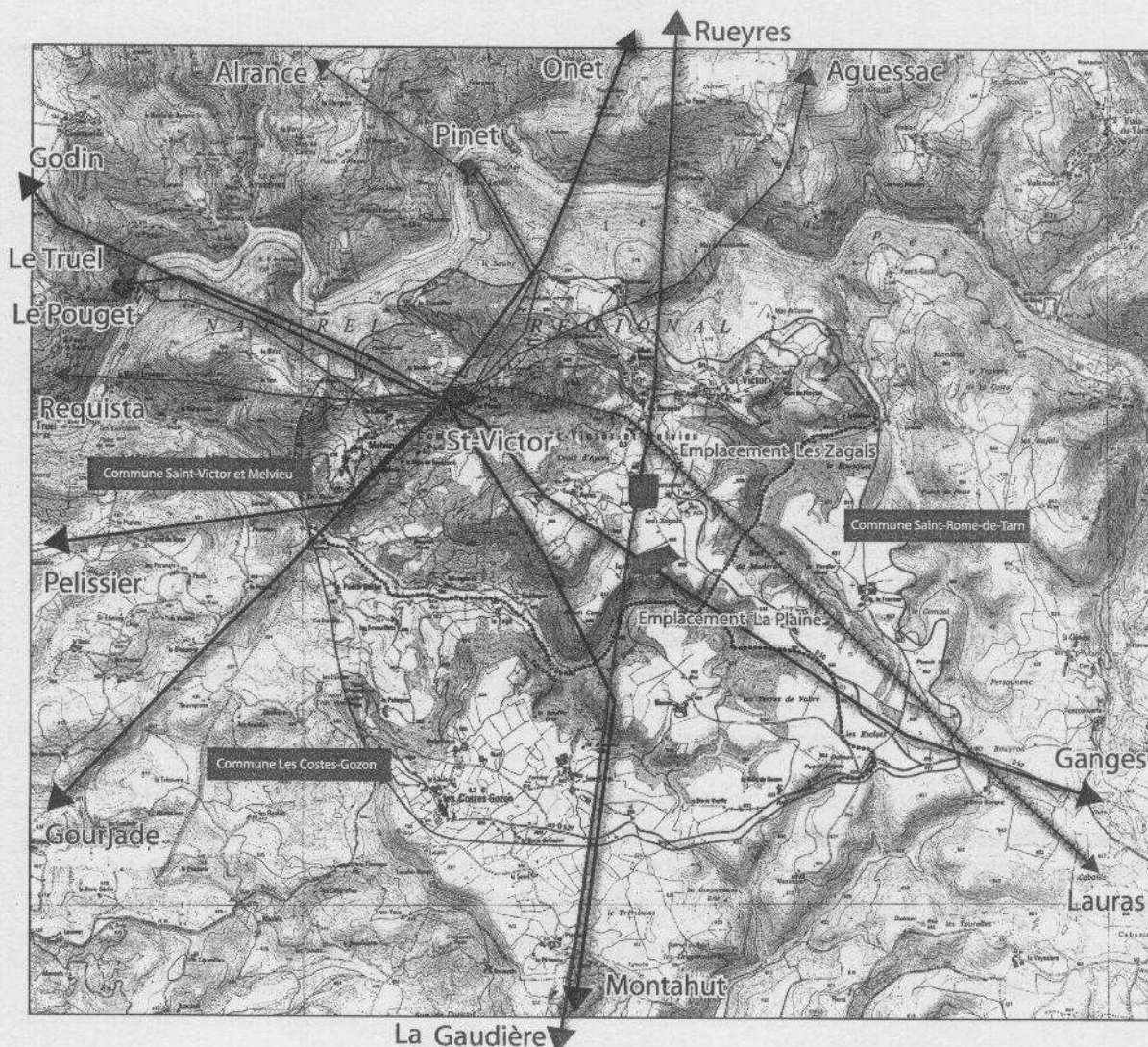
1. Analyse comparative thématique des emplacements "Les Zagals" et "La Plaine"

Les deux emplacements s'inscrivent dans l'aire "préférentielle" d'implantation du poste déterminée par les critères suivants :

- au plus proche du poste existant de Saint-Victor (Le Planol),
- sous la ligne 400 kV ou à proximité immédiate,
- à la croisée des 2 lignes électrique 225 kV à raccorder (pour l'emplacement de "La Plaine ") ou à proximité (pour l'emplacement des "Zagals").

La construction du poste de transformation électrique "Sud Aveyron", sur chacun des deux emplacements, répond à l'ensemble des objectifs technico-économiques du projet, quelle que soit la technique de mise en œuvre utilisée.

Les emplacements proposés et comparés pour la construction du poste Sud Aveyron



1.1 Technique

- Voies d'accès :

Les deux emplacements sont accessibles à partir des voies existantes (et notamment depuis la D 50). Les dessertes à créer pour accéder au poste nécessitent l'ouverture de piquages de faible longueur (200 m pour les Zagals et 350 m pour La Plaine).

En ce qui concerne l'emplacement aux Zagals, la création d'un nouveau tracé a un impact plus important (comparativement à l'emplacement de La Plaine), du fait de la suppression du chemin d'exploitation existant et de la ligne bocagère associée.

Pour ce qui est de l'accessibilité à l'emplacement de la Plaine, le chemin d'exploitation existant est conservé en majeure partie et les haies bocagères arbustives au Nord sont préservées.

- Topographie :

Aux Zagals, la configuration du terrain offre des conditions plus favorables aux travaux d'implantation du poste qu'à La Plaine (terrain à faible pente, protégé de la vue depuis St-Victor par un relief écran, opportunité d'encastrement de la plate-forme technique derrière la butte existante pour accentuer le masque vis-à-vis de St-Victor).

La Plaine offre une moindre facilité d'implantation, du fait de son relief marqué par une large combe, mais permet toutefois une possibilité d'encastrement optimisé de la plate-forme technique.

- Choix de la technologie :

- Les Zagals : solution "tout aérien" ou solution "mixte" : 400 000 volts en aérien, 225 000 volts SEM.

La différence essentielle entre les 2 solutions techniques réside :

- dans la superficie au sol, plus réduite d'environ 2 ha pour la solution mixte : environ 8 ha pour le poste et 1,3 ha pour les aménagements paysagers pour la solution "tout aérien", 6 ha pour le poste et 1,2 ha pour les aménagements paysagers pour la solution mixte.

- dans une meilleure insertion paysagère pour la solution mixte : réduction de la superficie au sol des équipements électriques et dissimulation d'une partie de ces équipements (225 000 volts).

- > d'où un moindre impact du projet sur le foncier, l'agriculture et le paysage (perspectives visuelles notamment à partir des Ayres) pour la solution "mixte".

Création du poste 400 000 / 225 000 volts Sud-Aveyron

- La Plaine

En raison de la configuration du terrain, la seule solution raisonnablement envisageable pour la construction du poste Sud Aveyron, est la technique mixte : échelon 400 000 volts en aérien, échelon 225 000 volts sous enveloppe métallique en bâtiment. La topologie du terrain permet l'implantation d'un bassin de rétention au fond de la combe existante.

En effet, du fait de l'importance de son emprise au sol et de la configuration topographique du terrain, une construction en "tout aérien" impacterait trop fortement le paysage en raison de l'impossibilité d'utiliser les écrans visuels naturels que forment les lignes de crêtes et les creux du relief.

L'échelon 225 000 volts serait pour une grande partie, situé au-delà de la ligne de crête et donc particulièrement visible depuis la D50.

1.2 Insertion du poste dans l'environnement

- Habitat :

- Points communs :

Les deux emplacements sont éloignés du cœur des villages de St-Victor et des Costes-Gozon.

- Différences :

Pour Les Zagals, les plus proches habitations sont implantées dans un rayon de 500 m : le hameau des Ayres (environ 400 m), La Devèze (environ 250 m). À vol d'oiseau, l'emplacement est à environ 3 km des Costes-Gozon et 800 m de Saint-Victor.

Pour La Plaine, aucune habitation n'est située dans un rayon de 500 m. Les plus proches habitations sont celles du hameau des Ayres, distant d'environ 550 m. À vol d'oiseau, l'emplacement est à environ 2,5 km des Costes-Gozon et à 1,4 km de Saint-Victor.

- Agriculture/Foncier :

- Points communs :

Les deux emplacements sont situés sur des espaces agricoles (céréales, prairies) au parcellaire ouvert. Dans les deux cas, la construction du poste entraîne un changement de propriétaires et une réaffectation du sol (acquisition des terres par RTE, mutation de zone agricole à industrielle).

Les deux emplacements nécessitent le déplacement et le réaménagement de chemins d'exploitation.

- Différences :

En termes de superficie au sol et de soustraction de surface cultivable, la construction du poste aux Zagals entraîne la suppression de 6 à 8 hectares de surface cultivable selon la technique utilisée, contre seulement 5,5 hectares à La Plaine.

Aux Zagals, plusieurs haies bocagères bordant le parcellaire et le chemin d'exploitation structurent l'espace agricole. La construction du poste nécessite la suppression de la ligne bocagère arborée longeant le chemin d'exploitation. Elle sera largement compensée par de nouvelles plantations le long du tracé d'exploitation nouvellement créé et en partie haute des merlons paysagers. À La Plaine, aucune haie bocagère n'est impactée.

• Tourisme :

- Points communs :

Les deux emplacements sont localisés hors des zones touristiques sensibles (villages, sentiers de randonnée) et ne comportent pas d'éléments architecturaux à caractère patrimonial, ni de structures végétales d'exception à préserver.

- Différences :

L'emplacement des Zagals est moins perceptible que celui de La Plaine à partir du village, de la table d'orientation et des dessertes routières des Costes-Gozon. Cependant, en raison de la longueur et de l'amplitude du champ de vision, la perception des deux emplacements à partir de ces points sensibles, reste limitée.

• Milieu naturel :

- Points communs :

Les deux emplacements sont localisés hors zone naturelle protégée réglementairement et situés dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Le milieu naturel est constitué par les haies d'arbres et les bosquets (notamment dans les combes et sur les terrains pentus), espaces refuge pour les espèces animales et végétales au sein des espaces agricoles. La faune et la flore locales ne présentent pas de caractère ni de richesse particuliers.

- Différences :

Aux Zagals, la construction du poste nécessite la suppression de la ligne bocagère arborée longeant le chemin d'exploitation. Elle sera largement compensée par de nouvelles plantations le long du tracé d'exploitation nouvellement créé et en partie haute des merlons paysagers.

À La Plaine, l'emplacement est occupé partiellement par des boisements spontanés sur les flancs de la combe centrale. Leur intérêt écologique sera évalué précisément et pris en compte. Le projet nécessite le défrichement

de 0.5 hectare, compensé par la plantation d'essences exclusivement locales sur les merlons paysagers.

- Eaux superficielles et souterraines :

- Points communs :

Les deux emplacements sont localisés sur les terrains argileux du Trias, éloignés de toute source permanente ou captage. La préservation et la gestion des écoulements superficiels et souterrains feront l'objet d'études hydrauliques et hydrogéologiques précises afin de déterminer les dispositions constructives adaptées (bassin de rétention, réseau de drainage et de collecte interne...).

- Différences :

L'emplacement des Zagals est localisé en limite Nord de la zone karstique sensible. L'emplacement de La Plaine est localisé dans la zone karstique sensible.

- Paysage :

- Points communs :

Le paysage local est un paysage ouvert à dominante agricole. Les installations sur les deux emplacements feront l'objet d'une étude d'insertion paysagère où les écrans visuels naturels seront exploités au maximum (ondulations topographiques, lignes bocagères, boisements...).

Les deux emplacements bénéficient d'aménagements destinés à limiter l'impact visuel du projet, en particulier sur le hameau des Ayres, les habitations isolées et la D 50 (encastrement dans le terrain, modelés paysagers, plantations arborées exclusives d'essences locales...).

Les deux emplacements ne sont pas visibles et les installations très peu perceptibles depuis le village de Saint-Victor.

- Différences :

Aux Zagals, le terrain offre de bons atouts pour atténuer la vision de l'ouvrage, rendant le site plus favorable à une bonne intégration paysagère du projet :

- butte au Nord créant un masque efficace,
- présence de haies bocagères et de bouquets arborés filtrant les vues depuis les Ayres (entre le site et le hameau, la structure végétale arborescente entre parcelles est marquée dans le dénivelé de terrain).

L'emplacement est suffisamment reculé des axes et points de découverte paysagère les plus sensibles (villages de Saint-Victor et des Costes-Gozon, routes départementales, table d'orientation) pour que l'impact visuel et paysager du

projet soit minime. Cependant, il est visible dans son ensemble depuis le hameau des Ayres et de façon fugace depuis la courbe de la D 50, à hauteur des anciens fours à chaux. Des merlons paysagers plantés d'arbres d'essences locales seront réalisés cotés Est et Ouest du site afin d'atténuer la perception visuelle des équipements électriques à partir de ces points sensibles.

À La Plaine, la topographie locale est assez chahutée, avec un basculement marqué vers le Sud. La configuration du terrain n'offre pas de très bonnes conditions pour l'implantation du poste et une intégration paysagère optimale :

- paysage agricole plus ouvert qu'aux Zagals,
- situation de balcon sur le haut du versant Nord (ravin du Len), qui rend l'emplacement perceptible en vision panoramique à partir du village des Costes-Gozon ;
- lignes bocagères résiduelles côté Nord mais absence totale de lignes bocagères en point haut du site, même de façon résiduelle ;
- localisation au Sud-Est des Ayres qui rend l'emplacement visible à partir des façades Sud du hameau.

Ce handicap est pallié par un encaissement des plateformes et la réalisation d'un merlon paysager côté Nord. Ces dispositions sont cependant insuffisantes à dissimuler le poste depuis la D 50, c'est le recours à la technique de construction mixte aérien/PSEM qui permet d'y remédier en circonscrivant la surface en deçà de la ligne de crête que constitue le chemin d'exploitation.

1.3 Les lignes de raccordement

- Bilan construction/dépose :

- Les Zagals :

- **Lignes aériennes :**

- . **Construction** environ 8 km et 15 supports
- . **Dépose** environ 9,5 km et 12 supports
- . **Bilan par rapport à la situation actuelle :**
environ - 1,5 km de ligne et + 3 supports

- **Lignes souterraines :**

- . **Construction** environ 5 km
- . **Dépose** 0

- La Plaine :

- **Lignes aériennes :**

- . **Construction** environ 7 km et 13 supports
- . **Dépose** environ 9,5 km et 12 supports
- . **Bilan par rapport à la situation actuelle :**
environ - 2,5 km de ligne et + 1 supports

- **Lignes souterraines :**

- . **Construction** environ 7 km
- . **Dépose** 0

- Points communs :

Les raccordements 225 000 volts sont prévus en technique aérosouterraine (lignes aériennes conservées pour le franchissement de la vallée, implantation en souterrain sur le plateau).

Par rapport à la situation actuelle, quel que soit l'emplacement retenu, le bilan construction/dépose de lignes aériennes est positif .

Au niveau du hameau des Ayres, quel que soit l'emplacement retenu, la dépose des lignes aériennes existantes et la construction des nouvelles lignes en technique souterraine supprime toute présence de lignes électriques aériennes aux abords immédiats des habitations.

Le linéaire de lignes aériennes et le nombre de supports déposés sont identiques pour les deux emplacements.

• Différences :

Pour l'emplacement de La Plaine, du fait :

- de sa situation au croisement même de la ligne 400 000 volts et de la ligne 225 000 volts issue de Ganges ainsi que de sa plus grande proximité de la ligne 225 000 volts issue de Montahut,

- d'un plus grand recours à la technique souterraine,

> le linéaire de lignes aériennes à construire et le nombre de supports à implanter sont inférieurs : environ 7 km et 13 supports contre environ 8 km et 15 supports pour Les Zagals.

Par rapport à la situation actuelle :

- le bilan construction de lignes aériennes est favorable à l'emplacement de La Plaine (- 1 km de lignes aériennes construites par rapport aux Zagals),

- le bilan global construction/dépose de lignes aériennes est favorable à l'emplacement de La Plaine (par rapport aux Zagals : suppression d'1 km de plus de lignes aériennes et 1 seul support construit au lieu de 3).

2. Analyse comparative synthétique des emplacements "Les Zagals" et "La Plaine" et des techniques de construction

Le tableau page ci-contre récapitule les éléments comparatifs entre les deux emplacements et les techniques associées ("tout aérien" ou "mixte aérien/PSEM").

Sa lecture nous indique que les principaux critères discriminants entre les deux emplacements et les deux techniques de construction sont : la superficie au sol, l'impact paysager (poste et bilan construction/dépose des lignes de raccordement) en particulier vis-à-vis des Ayres et de l'habitat isolé, ainsi que le coût du projet.

Tableau comparatif des emplacements étudiés pour le poste Sud Aveyron

| Critères | Emplacement « Les Zagals » | | Emplacement « La Plaine » |
|---|--|--|---|
| | « Tout aérien » | Mixte aérien/PSEM | |
| Environnement | 1 hameau et quelques habitations isolées dans un rayon de 500 m | | 0 habitation dans un rayon de 500 m. |
| Habitat | 1 hameau et quelques habitations isolées dans un rayon de 500 m | | 0 habitation dans un rayon de 500 m. |
| Foncier/Agriculture | Changement d'affectation d'une superficie prairies et céréales | | Changement d'affectation d'une superficie prairies et céréales |
| Paysage | Poste : environ 8 ha Aménagements paysagers : environ 1,3 ha | Poste : environ 6 ha Aménagements paysagers : environ 1,2 ha | Poste : environ 5,5 ha Aménagements paysagers : environ 0,8 ha |
| | Visible directement à partir du hameau des Ayres et fugitivement de la D50. Configuration du terrain favorable à une bonne intégration paysagère, même en vision proche. Champ de perception visuelle restreint. | | En situation de balcon > perceptible sur de plus longues distances. Configuration du terrain peu favorable à une bonne intégration paysagère. |
| | Bonne intégration paysagère. Aménagements paysagers des abords du site | Intégration paysagère optimale. Aménagements paysagers des abords du site. | Bonne intégration paysagère rendue possible par l'utilisation de la technique mixte aérien/PSEM, un travail architectural poussé sur le bâtiment, de lourds aménagements de terrain et un aménagement paysager. |
| Milieu naturel | Suppression de quelques arbres compensée par des plantations. Situation hors zone karstique sensible. Eloigné de toute source permanente ou captage. | | Défrichement de 0,5 hectare compensé par des plantations. Situation en zone karstique sensible. Eloigné de toute source permanente ou captage. |
| Eaux souterraines et superficielles | Suppression de quelques arbres compensée par des plantations. Situation hors zone karstique sensible. Eloigné de toute source permanente ou captage. | | Défrichement de 0,5 hectare compensé par des plantations. Situation en zone karstique sensible. Eloigné de toute source permanente ou captage. |
| Tourisme | Hors zone touristique sensible (accueil, activités ou paysage) | | Hors zone touristique sensible mais perceptible partiellement à partir du village des Costes Gozon |
| Technique | Réponse à l'ensemble des objectifs du projet | | Réponse à l'ensemble des objectifs du projet |
| Performance électrique | Réponse à l'ensemble des objectifs du projet | | Réponse à l'ensemble des objectifs du projet |
| Travaux d'accès | Environ 200 m | | Environ 340 m |
| Raccordements : | | | |
| Construction lignes aériennes | 8 km et 15 supports | | 7 km et 13 supports |
| Dépose lignes aériennes | 9,5 km et 12 supports | | 9,5 km et 12 supports |
| Construction liaison souterraine | 5km | | 6,7 km |
| Linéaire de ligne aérienne par rapport à l'existant | -1,5 km, + 3 supports | | -2,5 km, + 1 support |
| Coût estimé | 65M€ | 67M€ | 68M€ |

Niveau de réponse apportée aux objectifs techniques, environnementaux et financiers du projet :

| | |
|--|------------|
| | Passable |
| | Acceptable |
| | Bon |

Création du poste 400 000 / 225 000 volts Sud Aveyron

3. Le calendrier envisagé

Quels que soient l'emplacement et la technique de construction du poste, sélectionnés en concertation, l'objectif de mise en service des nouveaux ouvrages est 2015. Pour atteindre cet objectif, il est proposé le calendrier ci-dessous :

